

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

 Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8.00 € TTCPrix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux d'entrée** : 3.00 € TTC**Honoraires à la charge du locataire**

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8.00€ / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3.00€ / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8.00€ / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3.00€ / m ² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont facturés au locataire et au propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème Honoraires de Location à usage professionnel, commercial, industriel et garage & parking**Honoraires à la charge du locataire**

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	2 mois de loyer CC TTC
---	-------------------------------

Barème Honoraires de Gestion Immobilière**Honoraires à la charge du bailleur**

Honoraires de Gestion Immobilière	7 % HT du loyer annuel charges comprises
-----------------------------------	--